République Française
Communauté de Communes Saône Beaujolais
Commune de Fleurie

Procès-verbal du Conseil Municipal

Séance du 8 avril 2025

Nbre Conseillers : 15

En exercice : 15

Présents : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le 8 avril 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de FLEURIE, Rhône, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Frédéric MIGUET.

Date de convocation : 26 mars 2025.

Présents Frédéric MIGUET, Evelyne VERNIAU, Jean Paul DUCHARNE, Patrice MAITRE, PERRIER Edith, Anaïs PASSOT, Maxime MANISSIER, Nicolle CHARNAY, Jacques VACHER MATERNO, Nathalie CHALANDE donne pouvoir à Edith PERRIER

Absents : Audrey YVES, Laurent GOUILLON, Hervé BARRAUD

Excusé : Jessie PONSINET, Romain DELAY,

Mme VERNIAU Evelyne est nommée Secrétaire de séance en application de l'article « L.2121-15 » du Code Général des Collectivités Territoriales

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la Séance du 11 mars 2025 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'ayant été formulée, Monsieur le Maire soumet, alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

Compte de gestion 2024 du communal des bruyères

Les comptes de gestion 2024 établis par Mme CRUSSARD, Trésorière, n'appellent aucune observation, ni réserve de la part du Conseil Municipal.

En l'absence de questions et de commentaires et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **Déclare** que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2024 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part

Compte financier unique du budget de la commune et du budget assainissement 2024

* **Assainissement**

Exploitation	Dépenses	46 720.84 €
	Recettes	295 419.59 €
	Excédent	**248 698.75 €**
Investissement	Dépenses	20 695.64 €
	Recettes	132 316.68 €
	Excédent	**489 219.79 €**
Excédent net		**360 319.79 €**

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2024 :

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le président :

APPROUVE à l'unanimité le compte financier unique du budget d'assainissement pour l'année 2024

* **Commune**

Fonctionnement	Dépenses	1 193 936.10 €
	Recettes	2 042 543.78 €
	Excédent	**848 607.68 €**
Investissement	Dépenses	302 224.80 €
	Recettes	362 852.83 €
	Excédent	**60 628.03 €**
Excédent net		**909 235.71 €**

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2024:

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé de M. le président :

APPROUVE à l'unanimité le compte financier unique du budget de la commune pour l'année 2024

Compte administratif du communal des bruyères 2024

* **Communal des Bruyères – Hameau du Vivier**

Fonctionnement	Dépenses	4 004.12€
	Recettes	27 237.95 €
	Excédent	**23 233.83 €**
Investissement	Dépenses	0 €
	Recettes	495.03 €
	Excédent	**495.03 €**
Excédent net		**23 728.86€**

Affectation des résultats et budgets primitifs 2025

Communal des bruyères

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 34 233.83€
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 16 528.86 €

Assainissement

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 391 698.75 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 489 219.79€

Commune

- Section de fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 2 265 648.55 €
- Section d'investissement : dépenses et recettes équilibrées à 893 720.58€

Subventions versées aux associations et sociétés locales

Mr le Maire informe l'Assemblée qu'il y aurait lieu de procéder à la révision des subventions attribuées en 2025 et il invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-Décide de reconduire, de les modifier selon le montant alloué à chaque société ou association pour l'année 2025.

Vote des taux de fiscalité directes locales

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.
Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2024, est de nouveau voté à compter de 2025. Cette taxe ne concerne plus que les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.
En conséquence, Monsieur le Maire propose de maintenir les taux.

Le Conseil municipal, à l'unanimité

-**DÉCIDE** de fixer les taux communaux pour l'année 2023 comme suit :

- taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 16.64 %
- taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.8 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 24.06%

-**CHARGE** Monsieur le Maire

- de notifier cette décision aux services préfectoraux
- de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

Convention de mise à disposition du personnel avec la commune de Vauxrenard

M. le Maire présente au conseil municipal les projets de convention de mise à disposition de personnel à intervenir entre les communes de FLEURIE et de VAUXRENARD, durant l'année 2025, permettant aux salariés des services techniques des 2 collectivités,

d'intervenir sur les 2 territoires pour des travaux de curage de fossés, de fauchage des accotements et d'entretien des espaces verts.

Il précise que ces mises à disposition du personnel de FLEURIE ne font plus l'objet d'un avis préalable de la commission administrative paritaire.

ACCEPTE les conventions de mise à disposition à intervenir entre la commune de FLEURIE et la commune de VAUXRENARD, pour les agents :

- Daniel FOREST, agent de maîtrise principal à la commune de FLEURIE
- Sylvain JOLIBOIS, adjoint technique principal 1ere classe à la commune de VAUXRENARD

DIA

Monsieur le maire informe le conseil municipal de son intention de ne pas faire valoir son droit de préemption pour les transactions ci-dessous :

Vente SCI ALOHA à Monsieur Gabriel DEMAY une maison d'habitation 86 rue des vendanges

La séance est levée à 19h30

POINT TRAVAUX INVESTISSEMENT

Rénovation énergétique de l'école :

Une nouvelle estimation du projet a été envoyé, il reste simplement à chiffrer la rampe d'accès PMR. Une fois cela fait, le dossier pourra être validé et le marché publié.

POINT SUR LES TRAVAUX DES COMMISSIONS COMMUNALE

COMMISSION TRAVAUX BATIMENTS (Patrice MAITRE)

- Réparation et remplacement des volets de la mairie : L'entreprise Coperet a établi un devis pour la réparation à hauteur de 11 000€. Les entreprises « Dean et Comte » et « Steven James » ont été sollicité pour établir un devis pour la peinture. L'entreprise « Steven James » est moins disante pour la peinture et est donc retenue par le conseil municipal.

COMMISSION VOIRIE (Jean Paul DUCHARNE)

- Enfouissement réseau des chaffangeons : Les travaux d'enrobés se terminent et les éclairages vont être posés.
- Sécurité routière, dépose de bus rue du beaujolais : un marquage sur le trottoir et un panneau vont signifier l'interdiction de stationner devant l'abris bus rue du beaujolais/place de la bascule afin de garantir la sécurité des enfants qui descendent du bus.
- Quartier le Tari, route départementale, la limite de Fleurie va être décalé permettant de limiter la vitesse sur la RD à cet endroit-là. Si jamais la vitesse des automobilistes ne baisse pas, un ralentisseur sera installé.

COMMISSION TOURISME – **Cimetière, Fleurissement…** (Evelyne VERNIAU)

- **Cimetière** : l'entretien du cimetière aura lieu fin avril 2025.

- **Déchets :**
Un nouveau point d'apport volontaire sera installé sur la nouvelle ZA des combes.
Une réunion publique est prévue le 21 juin au foyer rural afin d'informer sur les nouveaux composteurs qui seront installés sur Fleurie.

-Tourisme :
Réunion de la commission tourisme le 14 avril à 19h pour préparer l'évènement des stations vertes le 21 juin.

COMMISSION SCOLAIRE ET SOCIALE (Nicole CHARNAY)

Ecole :
- Une des personnes assurant la surveillance du restaurant scolaire est en arrêt. Il est nécessaire de pourvoir à son remplacement.

Trail :
15 bénévoles de la commune seront présents pour le trail (1500 inscrits)

POINT DIVERS

-discussion de la circulation dans le quartier des chaffangeons et notamment de la possible modification du sens de circulation pour limiter les débordements de circulation et la vitesse.

- **Date prochaine réunion du conseil municipal : mardi 10 juin 2025 à 19h00**

Le secrétaire de séance — Le Maire

Evelyne VERNIAU — Frédéric MIGUET